

# ACCREDITATION PRESSE

## 10° Rallye du VAL D'ANCE

30 et 31 mars 2012

### REGLEMENTATION

- 1) Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande.
- 2) Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci)
- 3) Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs).
- 4) La signature de ce formulaire implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité durant le 10<sup>ème</sup> Rallye du VAL D'ANCE. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
- 5) L'organisateur délivrera au maximum une plaque "Presse" voiture et deux accréditifs par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et de radio (joindre à la demande la liste des personnes à accréditer avec leurs fonctions respectives).
- 6) L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. Les demandes parvenues après le 23 mars 2012 ne seront pas prises en considération
- 7) Les plaques "Presse" pour voitures et laissez-passer seront distribués à l'Accueil Presse au Vérifications Administratives auprès du Responsable, Serge LEQUERTIER, le vendredi 30 mars de 16h00 à 21h00.
- 8) Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération.
- 9) Chasuble : Le port de la chasuble fluo siglée « PRESSE » est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.
- 10) L'organisateur demande au titulaire de l'accréditation presse de lui faire parvenir impérativement après l'épreuve un exemplaire des photos ou films produits, ceci dans l'unique but de communication interne.

#### DEMANDE

Je soussigné :

Nom...

Prénom...

Média :

Licence FFSA :

N° de Téléphone ou portable / / / / / pendant le rallye

Mail : @

N° inscription au registre du commerce .....

N° SIRET .....

Demande à l'ASA ONDAINE de me fournir une accréditation Presse pour le 10<sup>ème</sup> Rallye du VAL D'ANCE

Je déclare :

- avoir pris connaissance de la réglementation citée en objet.
- que ma demande est conforme à cette réglementation.
- que je m'engage à respecter cette réglementation.

Signature :



BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04 77 51 27 80

Portable : 06 89 33 77 47

Site Internet : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)

Mail : [contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)